

## Au sommaire

### 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Urbanisme / Construction.** Recours en annulation d'un permis de construire, action en démolition et application de la loi nouvelle

**Urbanisme / Construction.** Indemnisation du concubin ayant participé au coût de la construction d'un ouvrage sur le terrain de sa concubine

**Urbanisme / Construction.** Définition de l'assise du permis de construire : unité foncière et zonage

**Païement.** Seuils de l'usure applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017

### 12 ENTREPRISE

**Sociétés et autres groupements.** Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

### 14 FAMILLE - PATRIMOINE

**Régimes matrimoniaux.** Inopposabilité du changement de régime matrimonial pour les créances nées antérieurement

**Successions / Libéralités.** La demande de rapport successoral ne peut se prescrire avant la clôture des opérations de partage

**Successions / Libéralités.** La réduction d'une libéralité préciputaire excédant le disponible doit être fixée à la fraction excessive de la libéralité

### 17 FISCAL

**Impôts et taxes.** Derniers avis rendus par le Comité de l'abus de droit fiscal

**Contrôle et contentieux.** Illustration de la prescription du droit de reprise de l'Administration

## À LA Une

### Appréciation de la régularité de l'indexation du prêt sur une monnaie étrangère

**D**e nombreux prêts immobiliers contenant une clause d'indexation du taux d'intérêt sur la monnaie suisse ont été régularisés depuis 2008. Ces prêts, qui se sont avérés désastreux pour les emprunteurs compte tenu de l'évolution du taux de change, ont été qualifiés de « toxiques » et font actuellement l'objet de nombreux recours judiciaires.

La Cour de cassation, aux termes de deux arrêts publiés du 29 mars 2017, vient de se prononcer sur la régularité d'une telle clause d'indexation. > **LIRE P. 1**